



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2022

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Mercredi 19 Octobre 2022, à 20h30, le conseil municipal, sur convocation adressée par le Maire le 4 Août 2022, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, préside la séance.

Présents :

Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Gérard VILLETTE et Patrick MIGAYRON « Adjointes », Michel MATÉOS, Marie PETIT, Michèle ROBERT, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Sonia CHAPRON, Jean-Philippe COURCELLE et Guillaume CHEVALIER « Conseillers municipaux ».

Début de la séance : 20h30

Secrétaire de séance : Madame Michèle ROBERT

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 Août 2022 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 Août 2022, a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2022-0118	ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Délibération approuvant l'extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la Commune
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé :

- Que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23h00 à 6h00, dès que les horloges astronomiques seront installées ;
- De charger Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

↳ **Décision : Adopté par 12 Voix POUR et 1 voix CONTRE (Guillaume Chevalier)**

N°2022-0119	RESSOURCES HUMAINES - Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- Supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} Octobre 2022, suite à l'avis favorable du Comité Technique ;
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité ;
- Charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires, afférentes à la présente délibération.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2022-0120	RESSOURCES HUMAINES – Suppression d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- De supprimer le poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet suite à l'avis favorable du Comité Technique ;
- De modifier le tableau des effectifs de la collectivité ;
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires, afférentes à la présente délibération.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2022-0121	RESSOURCES HUMAINES – Actualisation du tableau des effectifs
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- D'adopter le tableau des effectifs actualisé tel que présenté et arrêté à la date du 1^{er} Octobre 2022 ;
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget communal 2022 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2022-0122	FINANCES - Modification de crédits - Décision modificative N°1 – Budget Commune
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- D’adopter les virements de crédits tels que présentés,
- De charger Monsieur le Maire d’accomplir toutes les actions nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

↪ **Décision : Adopté à l’unanimité des votants**

N°2022-0123	FINANCES – Travaux en régie 2022
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- De valider le taux horaire de 25.44 € à appliquer pour les travaux en régie,
- D’adopter la liste des travaux en régie dont le montant s’élève à 4 976.10 € pour l’année 2022.

↪ **Décision : Adopté à l’unanimité des votants**

N°2022-0124	FINANCES – Tarifs communaux 2023
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- D’accepter les propositions de la commission des finances concernant tous les autres tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2023.
- D’autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération

↪ **Décision :**

- **Tarifs scolaires et extra-scolaires :**
 - **Adopté par 12 Voix POUR**
(1 conseiller intéressé ne participant ni au débat et ni au vote)
- **Autres tarifs communaux :**
 - **Adopté à l’unanimité des votants.**

N°2022-0125	ASSAINISSEMENT - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la réalisation d’une étude diagnostique d’assainissement collectif
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- De lancer une étude diagnostique d’assainissement collectif ;
- D’approuver le Dossier de Consultation des Entreprises ;
- D’autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération.



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2022-0126	INTERCOMMUNALITÉ- Partage de la Taxe d'Aménagement entre la Commune de Brinon-sur-Sauldre et la Communauté de Communes Sauldre et Sologne
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- De refuser le principe de reversement de 5 % de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne à compter du 1^{er} janvier 2023.
- De ne pas autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de reversement avec la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

↪ **Décision : Non adopté par 2 Voix POUR (Lionel POINTARD, Denise SOULAT), 7 Voix CONTRE (Michel MATEOS, Michèle ROBERT, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Sonia CHAPRON, Jean-Philippe COURCELLE, Guillaume CHEVALIER) et 4 ABSTENTIONS (Catherine HUPPE, Gérard VILLETTE, Patrick MIGAYRON et Marie PETIT).**

N°2022-0127	SYNDICAT Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service Public de l'eau potable 2021
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour 2021, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2021 ;
- Dire qu'en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable annexé sera mis à disposition du public à la Mairie de Brinon-sur-Sauldre ;
- Mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010 ;
- Renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2022-0128	SYNDICAT - Approbation de la modification des statuts du Syndicat Départemental du Cher (SDE 18)
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- D'approuver les modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18).

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.

Date d'affichage en mairie : 21 Octobre 2022

Date de mise à en ligne sur le site internet : 21 Octobre 2022

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

Présents	Signatures
Président de la séance : M. Lionel POINTARD	
Secrétaire de la Séance : Monsieur Christian LAROCHE	